



DOSSIER DE PRESSE

UNE JOURNÉE DÉDIÉE
AUX SOLIDARITÉS

lundi 16 janvier 2012



UNE POLITIQUE DÉPARTEMENTALE VOLONTARISTE ET COHÉRENTE

Chaque jour, le Conseil général de Saône-et-Loire se tient aux côtés de ses concitoyens pour répondre aux besoins qu'ils rencontrent dans les différentes étapes de leur vie.

Les politiques départementales de solidarité représentent aujourd'hui 60 % du budget de la collectivité.

2012 sera l'occasion pour la majorité départementale de démontrer encore plus fortement son souci permanent de justice, d'équité, de responsabilité et de solidarité par le biais des politiques d'insertion, de logement, de l'enfance, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Pour exemple, trois mesures ont été prises dès le 1^{er} janvier 2012 pour renforcer le soutien aux acteurs du secteur et aux usagers :

- le principe d'un euro supplémentaire par heure en faveur des services d'aide à domicile signataires du protocole,
- la compensation des charges indues aux services d'aide à domicile par le Département à hauteur de soixante centimes d'euro par heure (sous forme de subventions),

- la revalorisation d'un euro par heure du barème de l'allocation personnalisée d'autonomie à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le transfert de compétences sociales de plus en plus important de l'État vers le Département, le développement de nouveaux dispositifs (APA, RMI/RSA, renforcement des compétences en matière de protection de l'enfance) ont rendu nécessaire au fil des années une organisation territorialisée des services et la mise en place de structures départementales adaptées aux besoins des différents publics et des professionnels.

Le Conseil général a souhaité mettre en valeur l'action quotidienne des services lors d'une journée consacrée aux solidarités. L'inauguration de la maison départementale des solidarités de Montceau-les-Mines et celle de la « résidence du Val de Joux » démontrent concrètement la mise en œuvre de cette politique départementale en faveur des solidarités.

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS

A. UNE POLITIQUE VOLONTARISTE : UNE MAISON DÉPARTEMENTALE POUR TOUS

Le Département a fait le choix de regrouper sur un même lieu, dans la mesure du possible, l'ensemble de ses missions de solidarité, pour offrir une réponse de proximité, plus adaptée et plus individualisée aux bénéficiaires. Dans cette optique, les centres médicaux sociaux (CMS) deviennent les « maisons départementales des solidarités ». Cette nouvelle appellation met en évidence de façon concrète les missions et les actions de la collectivité départementale en matière de solidarité.

Opérationnelle depuis le 22 octobre 2011, la maison départementale des solidarités (MDS) de Montceau-les-Mines répond aux enjeux sociaux rencontrés à chaque âge de la vie, offrant une écoute, un accompagnement social et éducatif, ainsi que l'attribution de prestations financières. Implantée dans le quartier des Équipages à Montceau-les-Mines, elle regroupe l'ensemble des missions sociales départementales sur un site unique, devenant ainsi un pôle d'accueil pour l'information, l'orientation, l'accompagnement des bénéficiaires. Ce nouveau repère permet une prise en charge personnalisée et confiden-

tielle des usagers et représente un nouveau repère pour l'ensemble des bénéficiaires.

La nouvelle organisation regroupe, sur un même site, l'ensemble des professionnels constituant l'équipe pluridisciplinaire de Montceau-les-Mines et le siège du territoire d'action sociale (TAS) du secteur, soit près de 70 agents et travailleurs sociaux.



Pour renforcer la logique de plate forme unique, la maison départementale des solidarités accueillera dans ses locaux en 2012 :

- la maison départementale des personnes handicapées (MDPH),
 - le centre local d'information et de coordination gérontologique (Clic) dans le cadre d'une antenne de la maison locale de l'autonomie (MLA),
 - la commission unique décentralisée attribuant les aides du fonds social logement (FSL) et du fonds d'aide aux jeunes (FAJ), de l'instance de validation des contrats RSA,
 - la commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions (Ccapex) coprésidée par l'État et le Département.
- b. Une politique cohérente : un bâtiment à faible consommation d'énergie

B. UNE POLITIQUE COHÉRENTE : UN BÂTIMENT À FAIBLE CONSOMMATION D'ÉNERGIE

La maison départementale des solidarités est un bâtiment durable intégrant les critères de haute qualité environnementale (HQE), s'inscrivant dans l'Agenda 21 départemental. La norme HQE a pour objectif d'optimiser la qualité de vie de l'occupant du bâtiment et la protection de l'environnement au cours du cycle de vie du bâtiment. Cette construction économe en énergie rejettera au final 13 tonnes de CO2 en moins par rapport à un bâtiment référence identique et économisera 55 000 kwh par an. Cette construction a été lauréate de l'appel à projets « basse consommation » 2007, lancé conjointement par la Région Bourgogne et l'Ademe. Il a bénéficié à ce titre d'une subvention de 188 400 euros. Sa conception écologiquement responsable permettra à terme d'économiser 250 000 euros.

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS EN CHIFFRES

- Surface : 1 344 m² pouvant accueillir 80 agents.
- Coût des travaux : 4,5 millions d'euros dont 188 400 euros par la Région Bourgogne et l'Ademe dans le cadre de l'appel à projets « basse consommation » lancé en 2007.
- 3 462 bénéficiaires du RSA.
- 1 348 naissances sur le territoire de Montceau - Le Creusot - Autun sur 5 698 naissances dans le Département.
- 1 460 enfants vus en bilans de santé en 2010.
- 154 demi-journées de consultations enfants dans le territoire de Montceau - Le Creusot - Autun sur 748 demi-journées sur le Département.
- 86 agréments délivrés par an sur le territoire de Montceau - Le Creusot - Autun sur 424 dans le Département.
- 707 interventions au titre de l'agrément des assistants maternels.
- 994 assistant(e)s maternel(le)s sur le territoire de Montceau - Le Creusot - Autun sur 4 730 dans le Département.
- 775 enfants rencontrés ou pris en charge dans le cadre de la protection de l'enfance dont 190 en intervention de placement (IP).
- 3 543 dossiers étudiés en commission APA.
- 5 313 ménages rencontrés au titre du service social de polyvalence.
- 36 contrats mesures d'accompagnement social personnalisé (Masp) en cours.

LA RÉSIDENCE DU VAL DE JOUX, UNE STRUCTURE ALTERNATIVE ET DE PROXIMITÉ

La résidence du Val de Joux est **une structure alternative composée d'une petite unité de vie (PUV) expérimentale et médicalisée, ainsi que d'un centre d'activité de jour (CAJ) et d'un restaurant scolaire.**

La création de cette résidence est issue de **l'absence de structure adaptée dans ce canton, considéré comme un secteur dit « zone blanche »** ou zone prioritaire et du fait de l'expérimentation. La capacité de la petite unité de vie est de 24 logements dont 8 logements pouvant accueillir des couples et 2 logements d'hébergement temporaire. Avec une capacité de 40 personnes, le centre d'activité de jour permet d'accueillir les résidents de la PUV, ainsi que les habitants du canton pour des activités diverses. Cette structure se veut également intergénérationnelle : elle accueille les enfants de l'école pour la restauration.

La petite unité de vie (PUV) est une structure d'hébergement de petite taille et de proximité qui permet aux résidents de recréer un projet de vie semblable à une vie à domicile.

La PUV répond à 4 objectifs :

- offrir un cadre de vie adapté et sécurisé,
- organiser la vie des personnes comme à leur domicile,
- préserver et favoriser l'autonomie des personnes,
- assurer la continuité des liens de la personne accueillie avec son proche entourage
- développer le lieu social (activités intergénérationnelles, animations).



Le centre d'activité de jour (caj) est une structure regroupant des activités de vie sociale (loisirs, travaux manuels, petites tâches ludiques, intégration dans le quartier, soutien et accompagnement ou activités occupationnelles) qui permettent de préserver, de

développer ou d'entretenir les acquis et l'autonomie de la personne.

Coût des travaux : 3 106 153 euros dont 30 % financés par le Département de Saône-et-Loire.

ZOOM SUR LA TARIFICATION

- Les prix de journée hébergement et dépendance sont fixés par le président du Conseil général sur proposition du conseil d'administration de l'établissement.
- Le prix de journée hébergement est à la charge des personnes âgées. En cas de ressources insuffisantes de celles-ci et lorsque les familles ne peuvent les aider financièrement, l'aide sociale départementale participe à la prise en charge des frais de séjour si l'établissement est habilité au titre de l'aide sociale.
- Le prix de journée dépendance est à la charge des personnes âgées. Les personnes dont le degré de dépendance est évalué de Gir 1 à Gir 4 peuvent solliciter le bénéfice de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) dans le cadre de leur plan d'aide à domicile.

Tarification de la résidence Val de Joux pour 2012 :

- Appartement de 23m² :
55 €/ jour intégrant la prestation du centre d'activité de jour,
- Appartement hébergement temporaire de 36m² :
63 €/ jour intégrant la prestation du centre d'activité de jour,
- Appartement de 36m² (pour le couple) :
95 €/ jour intégrant la prestation du centre d'activité de jour.

UNE JOURNÉE DÉDIÉE AUX SOLIDARITÉS

Maxime Parédé - Attaché de presse

Conseil général de Saône-et-Loire - Tél. : 03 85 39 75 18 - m.parede@cg71.fr - www.cg71.fr